



Département de l'EURE
Arrondissement d'EVREUX
Canton LE NEUBOURG
Mairie d'IVILLE

Arrêté n°2/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE

Portant réglementation de la circulation sur
Rue du cirque Bouthor
Pendant la durée des travaux
Stationnement et dépassement interdits, circulation alternée manuellement

Nous, Maire de la Commune d'IVILLE

Vu le Code de la route et notamment l'article R. 411-8

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1
à L 2213.6;

Vu l'instruction Interministérielle du 03 Juin 1996 relative à la signalisation routière et les
textes d'application

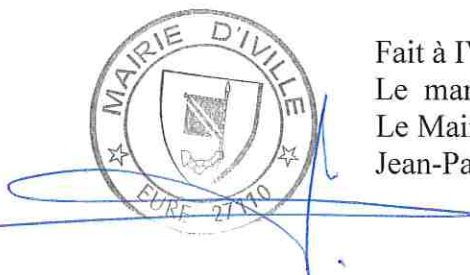
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour assurer la sécurité de la
circulation pendant la durée des travaux « raccordement au réseau télécom »

ARRETE

Article 1^{ER}: Le stationnement et le dépassement seront interdits, et la circulation sera alternée
manuellement pendant la durée des travaux, du 28/02/2022 à la fin des travaux.

Article 2 : Toutes les dispositions nécessaires à la signalisation et à la circulation seront mises
en place par l'Entreprise TEAM RESEAUX chargée des travaux.

Article 3: Le présent arrêté sera publié et affiché à la Mairie et à chaque extrémité de la rue
du cirque Bouthors.



Fait à IVILLE,
Le mardi 8 février 2022
Le Maire,
Jean-Paul LEGENDRE